



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE SAINT-LAURENT



No de la résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 14 juin 2022, 18 h 30 à l'école Saint-Laurent.

PRÉSENCES :

Monsieur Jaimy Polman	Parent
Madame Caterina Julius	Parent
Madame Caroline Beaupré	Enseignante
Madame Joelle Bergeron	Enseignante
Madame Annie Dufour	Personnel de soutien
Monsieur Benoit Bertholet	Directeur
Monsieur François Paquette	Représentant de la communauté

ABSENCES :

Madame Valéry Aubin Morel

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président Jaimy Polman accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 18h30.

2 NOMINATION D'UN OU D'UNE SECRÉTAIRE

Il est proposé par Joelle Bergeron que Caroline Beaupré soit secrétaire lors de cette séance.

CÉ-21/22-051

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par, et résolu :
QUE l'ordre du jour de la séance du 14 juin 2022 soit adopté tel quel.

CÉ-21/22-052

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE SAINT-LAURENT



No de la résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

4. QUESTIONS DU PUBLIC

5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 5 AVRIL 2022 ET DU 24 MAI 2022 (ADOPTION ET SUIVI) ;

Il y a eu une très bonne participation pour la soirée du 5 à 7 des parents. Presque 100% des parents étaient présents à la soirée.

Il est proposé par Joelle Bergeron, et résolu :

QUE le procès-verbal du 5 avril 2022 soit adopté tel quel.

CÉ-21/22-053

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Il est proposé par Joelle Bergeron, et résolu :

QUE le procès-verbal du 24 mai 2022 soit adopté tel quel.

CÉ-21/22-054

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6. PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE (ADOPTION) (FICHE 6) ;

Le document officiel sera envoyé suite à la première rencontre de parents. De cette façon, il sera possible d'avoir expliqué les valeurs sous-jacentes au plan de lutte.

Il est proposé par Annie Dufour, et résolu :

QUE le plan de lutte soit adopté tel quel.

CÉ-21/22-055

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. COMPOSITION DU C.É. (CONSULTATION (FICHE 1-2))

Il est proposé par Caroline Beaupré, et résolu de conserver la composition du CÉ selon la structure suivante :

- 2 membres du personnel enseignant
- 1 membre du personnel de soutien
- 3 parents



**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DE L'ÉCOLE SAINT-LAURENT**



No de la résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

- 1 représentants de la communauté

CÉ-21/22-056

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.

8. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022-2023 (CONSULTATION) ;

Les directions du secteur se sont concertées pour éviter d'être la même soirée au primaire et au secondaire. La date recommandée pour notre école serait le 30 août, ce qui revient à l'équivalent de ce qui a été vécu cette année

CÉ-21/22-057

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.

9. RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (ADOPTION) ;

Joelle propose l'adoption du rapport annuel conseil d'établissement tel que proposé.

10. ÉVALUATION DU PROJET ÉDUCATIF ;

La réflexion et le travail se poursuivra durant la prochaine année scolaire.

11. CAMPAGNES DE FINANCEMENT (APPROBATION – FICHE 16);

La date du tournoi de baseball est déplacée à une date ultérieure. Idéalement en septembre.

12. LA LISTE DU MATÉRIEL D'USAGE PERSONNEL, MANUEL SCOLAIRE ET MATÉRIEL DIDACTIQUE (APPROBATION) (FICHE 8) ;

Annie Dufour propose les listes du matériel telle que proposées.

13. BUDGET DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ;

Aucun montant n'a été dépensé en 2021-2022



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE SAINT-LAURENT



No de la résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

14. MOT DU PRÉSIDENT

AUCUN.

15. MOT DES MEMBRES DU PERSONNEL

Caroline mentionne l'aide apportée par Millette et fils, la municipalité et M. Jocelyn Poitras dans nos différents projets de fin d'année.

16. MOT DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ

François remercie les membres du CE de l'accueil qu'il a reçu. La rencontre avec madame Pelletier et monsieur Serge Dion a eu lieu la semaine dernière. Malgré une certaine inquiétude concernant la pérennité de l'école, l'intérêt primordial de la municipalité est la pérennité de l'école dans son milieu.

Malheureusement, le camp de jour de la municipalité n'aura pas lieu.

La municipalité nous offre la possibilité de profiter d'une activité, prévue pour le camp de jour, et pour laquelle il ne sera pas possible d'être remboursée. Cette activité pourra être tenue en septembre.

17. MOT DU DIRECTEUR

Aucun

18. QUESTIONS DIVERSES

Aucunes.

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Joelle et résolu que la séance soit levée à 20h15.

CÉ-21/22-058

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Jaimy Polman
Président du conseil d'établissement

Benoit Bertholet
Directeur de l'établissement scolaire